

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-et-un janvier deux mil vingt-cinq, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Effacement des réseaux « Route de la Fresnais » – Validation de l'étude détaillée et conventionnement avec le Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE) afférent à l'effacement des réseaux le long de la Route de La Fresnais (RD n° 7 sur environ 200 m : entre le rond-point situé sur la RD 155 et le cimetière de Vildé-la-Marine).

2- Aménagement du centre-bourg – Choix du maître d'œuvre et demandes de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT l'atelier du marais de FOUGERES pour l'aménagement du centre bourg de Hirel destiné à assurer la mise en accessibilité du centre-bourg, la sécurisation des déplacements des usagers en son sein et à assurer une continuité des liaisons douces entre les divers équipements présents en centre-bourg (mairie, école, église, biblioposte mais également les différents commerces).

- CHARGE M. le Maire de demander l'ensemble des subventions pouvant être alloué à ce projet.

3- Aménagement du bâtiment communal sis au « 10 Rue des Tourailles » – Détermination de son affectation future - Lancement de la consultation visant au choix du maître d'œuvre et demande de subventions.

Le conseil municipal, à la majorité :

- VALIDE la construction, par la commune, d'un commerce au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au « 10, Rue des Tourailles » et d'une salle des associations à l'étage,

- APPROUVE le DCE devant servir de base à la consultation visant le choix du maître d'œuvre et CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation,

- DONNE MANDAT à M. le Maire pour solliciter l'ensemble des subventions pouvant être alloué à ce programme.

4- Saint-Malo Agglomération - Modification statutaire – Prise de compétences sur les projets de solidarité et pour France Services.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la prise de compétence « Projets de solidarités » par Saint-Malo Agglomération et dont le libellé exact est présenté ci-dessus ;

- APPROUVE la prise de compétence « France Services » par Saint-Malo Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- APPROUVE les modifications statutaires de Saint-Malo Agglomération et les nouvelles compétences présentées.

5- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion pass'emploi » pour l'année 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2025 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo pour 12 journées de travail en 2025.

6- Subvention communale 2025 à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- OCTROIE la somme de 200 € à la SNSM de Cancale pour 2025.